



LES ATELIERS GRAND SITE MARAIS MOUILLÉ

EXPLORER, ANTICIPER, DÉBATTRE,
PROPOSER, PLANTER
UN PAYSAGE POUR DEMAIN.

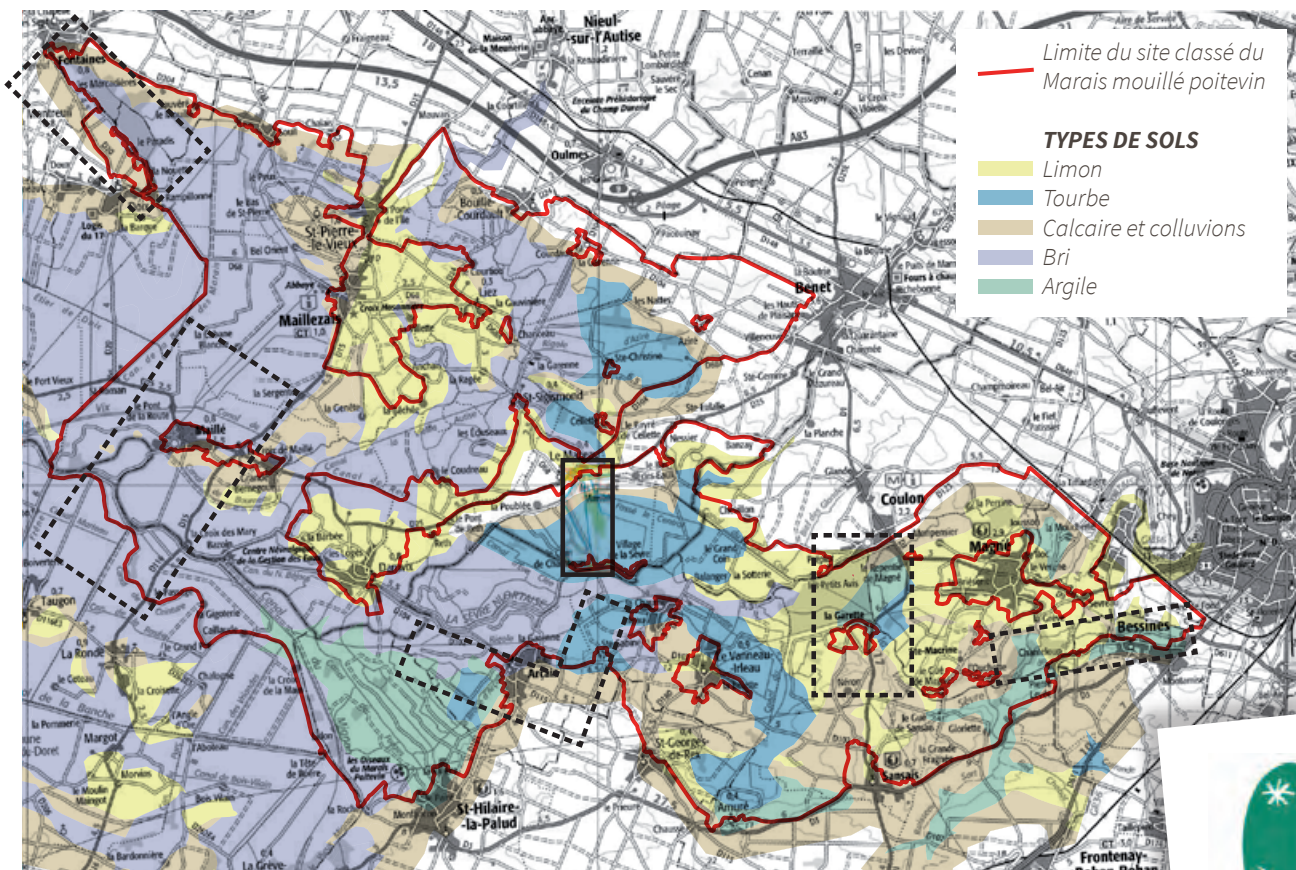


Le marais communal du Mazeau

S'étirant entre le coteau calcaire - sur lequel est bâti le village - et les rives de la Sèvre niortaise, le marais du Mazeau constitue un ensemble cohérent, principalement dévolu à l'élevage et à la culture du peuplier. Au centre de cet ensemble, le communal du Mazeau offre une unité foncière publique qui, depuis des décennies est le lieu d'une expérimentation collective continue. Des « tâches » et « jardinières » de la première moitié du XX^e, aux tentatives de cultures de fleurs en passant

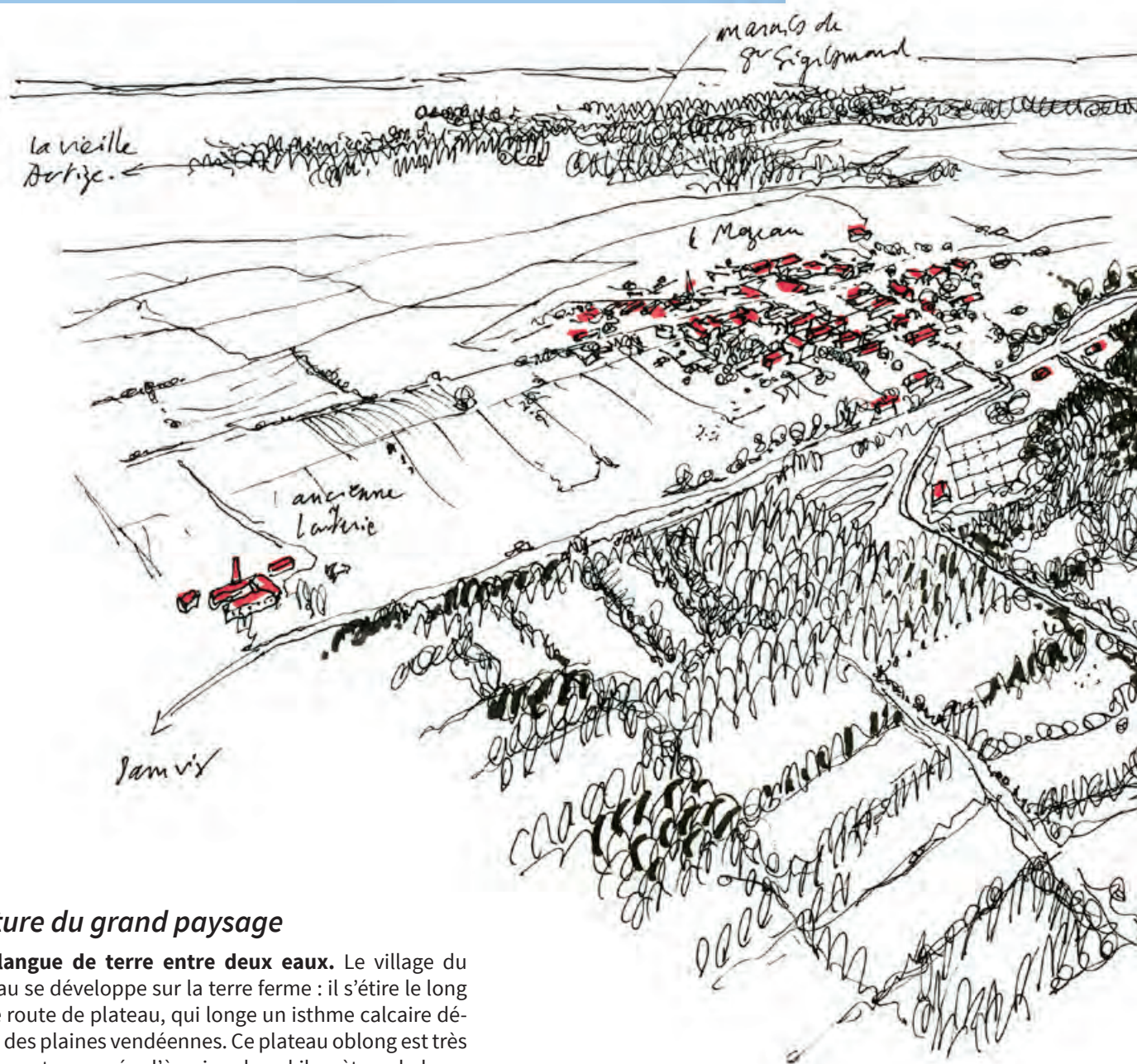
par les premières plantations de peupliers - et même d'aulnes en plein - cet îlot, à l'apparence mouvante et dynamique, est, en somme, un laboratoire posant la question d'un certain devenir du marais mouillé.

S'inscrire dans cette histoire d'expérimentation en tentant de répondre aux enjeux contemporains du Marais mouillé... C'est bien cette réflexion qui se positionne au centre de l'atelier du Mazeau.



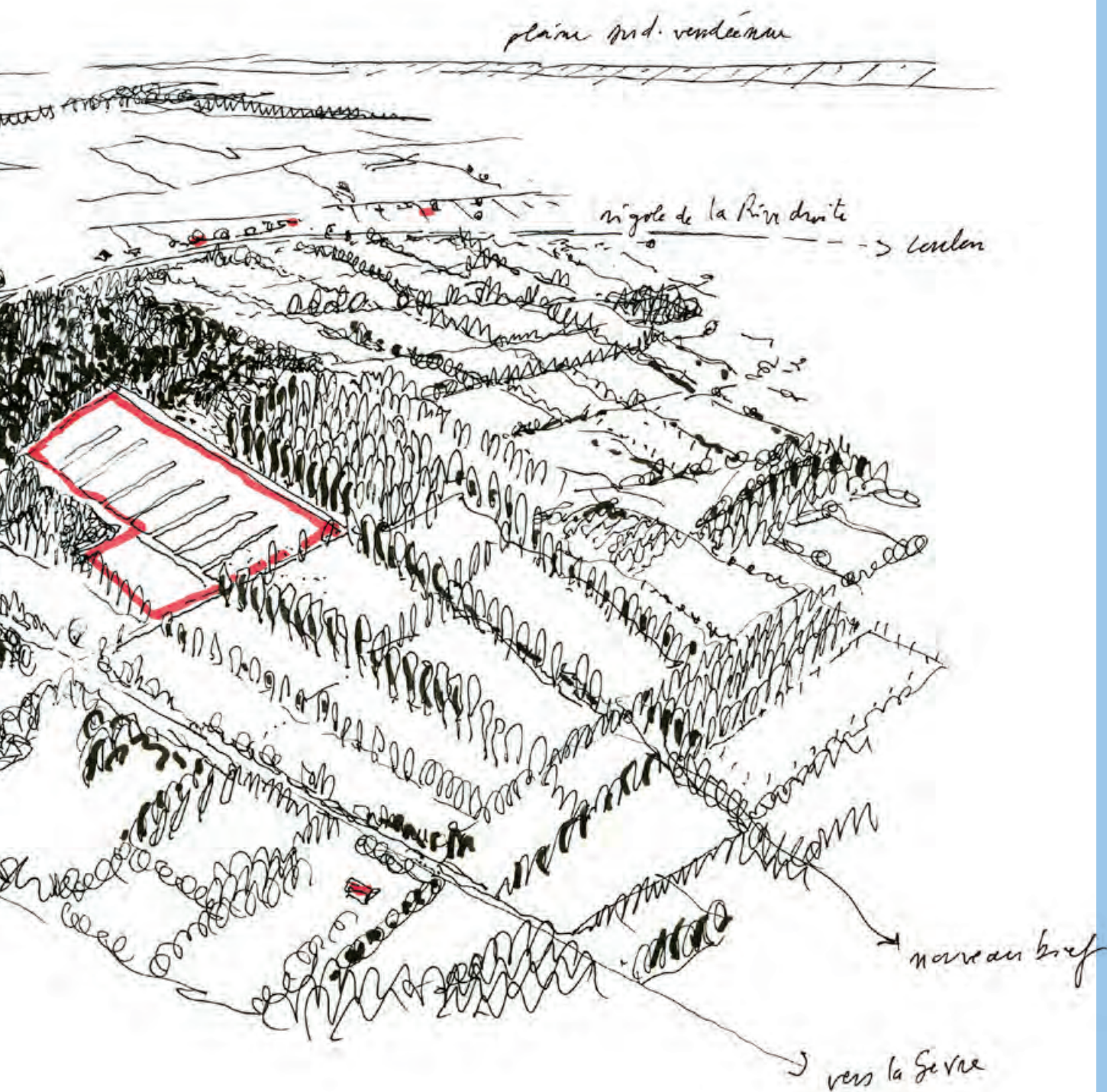
1 L'échelle du grand paysage

Structures, histoires et usages



Lecture du grand paysage

Une langue de terre entre deux eaux. Le village du Mazeau se développe sur la terre ferme : il s'étire le long d'une route de plateau, qui longe un isthme calcaire détaché des plaines vendéennes. Ce plateau oblong est très faiblement marqué : d'à peine deux kilomètres de large entre Le Mazeau et Saint-Sigismond, son altitude n'atteint pas douze mètres NGF. Les secteurs de marais les plus déprimés sont situés à trois mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. Les pentes faiblement marquées ne conduisent pas à une découverte instantanée du marais : le surplomb est trop léger. Le village s'est principalement développé le long de la route départementale 104. Ses ports se situent un étage en dessous, et organisent quelques quartiers de quereux et d'impasses. Mais eux-mêmes n'ouvrent pas directement sur l'étendue du marais. Bien que connecté à la rigole de la Rive droite, il faut encore serpenter avant de rencontrer les principaux axes structurant le marais, et franchir ce qui ressemble d'abord à un grand mur végétal, mélange de jardins, de boisements spontanés, d'anciennes terrées, qui faisaient face au village. Certains fossés témoignent de l'existence d'un très ancien bief, navigable, reliant autrefois le village à Damvix.



Tout bouge, dans une géométrie réglée. Les travaux d'aménagement ont au cours du XIX^e siècle profondément remodelé le marais, après la création de biefs de liaison à la Sèvre, le redressement des berges tout au long de la rigole de la Rive droite, creusée après 1856. Suit alors un plan d'arpentage rigoureux, installant un parcellaire régulier que l'on rencontre à l'arrière des anciennes terrées et des jardins. Celui-ci est majoritairement distribué en parcelles d'élevage et peupleraies. Les axes directeurs donnés par les canaux tracés en direction de la Sèvre servent d'appui pour le carroyage, qui se déforme en parcelles losangiques sur le marais de Benet. Sur ces lignes d'appui fixes, le paysage semble d'une grande malléabilité : les modes

de plantation des peupleraies ont souvent redivisé le parcellaire en formes de peigne ; la rotation courte du peuplier implique des interventions fréquentes. Le marais bouge à l'intérieur de cette structure régulière. Dessiné pour l'élevage à proximité d'une importante laiterie (en activité de 1890 à 1975), où entre autres on transformera le lait en lait infantile en poudre, le marais du Mazeau retrouve peu à peu cette vocation, après un épisode d'une trentaine d'années où la populiculture a dominé. Mais ce retour à l'élevage s'effectue dans bien d'autres conditions : la production laitière est aujourd'hui marginale, l'élevage est orienté vers le bovin viande naisseur.

Le communal, une histoire sociale singulière. La parcelle visée par l'atelier est un long quadrilatère de 4,5 ha, orienté nord-sud, lui-même inscrit dans un vaste ensemble parcellaire d'environ 50 ha qui conserve le statut de marais communal. Si cette caractéristique permet d'envisager la mise en œuvre d'un projet expérimental avec la commune, elle invite aussi à inscrire au mieux ce projet dans l'histoire sociale singulière de cet espace. L'état des lieux de la parcelle, montré par la photographie aérienne à la fin de la Seconde Guerre mondiale offre une image saisissante du marais communal. Ses trois longues subdivisions, en formes de trapèze, révèlent encore les usages sociaux de répartitions par "tâches" : une profusion de lots cultivés, cote à cote, orientés perpendiculairement aux principaux biefs, dont la répartition par familles était réglée par tirage au sort. Ces surfaces de 15 ares étaient cultivées pendant deux ans à partir de trois rotations : le haricot d'abord, puis le navet fourrager en fin de saison la première année ; la deuxième année voyait le semis d'une prairie de ray-grass destinée à la fauche, exportée de la parcelle. Cette rotation et ses cultures traduisent un système où, à cette époque, polyculture et élevage cohabitent dans chaque exploitation. Cette activité a perduré jusque vers 1975, date de la fermeture de la laiterie. En 1962, lors du dernier tirage au sort attribuant ces tâches aux habitants de la commune, 200 chefs de famille y participaient encore (selon un mémoire dressé par A. Bouhier, la parcelle n°1 était attribuée de façon permanente à l'école du Mazeau, puis venaient la Poste (n°2), l'école du hameau de la Sèvre (n°57) et celle du garde champêtre (n°56)).

Reconversions, expérimentations. Au tournant des années 1970, de nouveaux usages sont recherchés pour le marais communal : essais de cultures de bulbes de glaïeuls de 1970 à 1975, ouverture en 1976 du camping municipal et de la pêche, en lieu et place de jardins vivriers (« jardinières »), plus proches du village (en guise d'essai, une aulnaie est également plantée dans les années 2000).

La première plantation de peupliers en plein intervient en 1971, cinq hectares subventionnés étant plantés ensuite tous les trois ans. Les nombreux chablis consécutifs à la tempête de 1999 révèlent la fragilité des sols tourbeux du marais, tassés par la culture des peupliers, et soumis à une nouvelle régulation des niveaux d'eau (niveau d'été actuel à 2,21 m). L'État et ses principaux partenaires publics amorcent alors les premières mesures de reconversion vers l'élevage, conduites à partir de 2002. Mais celui-ci se révèle encore délicat à maintenir, de part la faible portance des sols et l'exposition du bétail à la leptospirose. L'histoire du communal du Mazeau est cependant encore vivante : les acteurs d'aujourd'hui ont conservé le souvenir des usages par tâches, et peuvent en transmettre la mémoire oralement. La structure parcellaire du communal tend en revanche à se fondre au milieu de la trame régulière des marais voisins. Dans quelques années, personne ne racontera plus l'histoire du communal et l'aménagement foncier pourrait ne plus permettre de lire, sur le site, la découpe majestueuse de ce parcellaire au long des biefs. Si la distribution des tâches n'est plus envisageable aujourd'hui, tout reste à inventer pour conserver un lien fonctionnel entre les habitants du Mazeau et cet espace singulier, tout en réfléchissant à une vocation de production agricole et/ou forestière.



Extrait de photographie aérienne - 1945



La laiterie du Mazeau - dessin Alexis Pernet



Extrait des plans Mesnager - 1818



Le Communal en novembre 1979 - photo Alain Delbove

Le Communal en décembre 1979 - photo Alain Delbove



2 Mise en situation

Le 15 septembre 2015, au Mazeau...

L'atelier s'est déroulé sur le terrain au cœur du communal du Mazeau. Après un bref temps de présentation des participants, de lecture du paysage et d'échanges de points de vue, le travail s'est organisé suivant deux étapes :

- une approche en barque, en navigant sur la bordure est du communal, au contact du marais régulier de Benet.
- sur la parcelle-même, un travail de projet en deux groupes s'est construit autour de deux hypothèses pour le devenir de la parcelle : une vocation d'élevage réaffirmée ; une vocation à dominante forestière.

Au retour, les scénarios ont été présentés, argumentés et confrontés en salle. La discussion finale a également permis de clarifier, auprès des participants, l'esprit de la loi de 1930 s'appliquant au site classé du marais mouillé.

Etaient présents à cet atelier,

Pour les acteurs locaux :

- **Jérémy Caquineau**, batelier au port du Mazeau
- **Christian Ristor**, agriculteur au Mazeau et vice-président du Syndicat des marais mouillés de Vendée
- **Laurent Tullié, Olivier Bossu**, Service Environnement du Conseil départemental de Vendée
- **Estelle Rodon**, Coordination de défense du Marais poitevin
- **Philippe Stéphan**, Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte
- **Patrick Blanchard, Agnès Mimaud**, CRPF Pays de Loire
- **Pierre Guiton**, Premier adjoint du Mazeau

Pour la DREAL Pays de la Loire :

- **Charline Nicol**, inspectrice des sites en charge du Marais poitevin

Pour le PNR du Marais Poitevin :

- **Jordane Ancelin**, Paysagiste, Service aménagement et cadre de vie
- **Sandrine Guihéneuf**, Directrice technique Service aménagement et cadre de vie
- **Nicolas Beaubeau**, Technicien environnement, conducteur de travaux, Service agriculture et environnement

Pour l'équipe en charge de l'étude :

- **Marie Baret, Victor Miramand et Alexis Pernet**, paysagistes.
- **Frédéric Coulon**, agronome
- **Pierre Enjelvin**, photographe



L'atelier proposé sur une parcelle du marais communal aborde la reconversion d'une peupleraie en parcelle d'élevage, avec les questions suivantes :

- Comment combiner plusieurs fonctionnalités à l'échelle de la parcelle ?
- Que faire des traces des différentes étapes de la transformation du paysage ?
- Comment la conversion à l'élevage peut-elle susciter de la diversité ?
- Quelle expérimentation de plantation en l'absence du frêne ?

Localisation et état présent des parcelles d'atelier

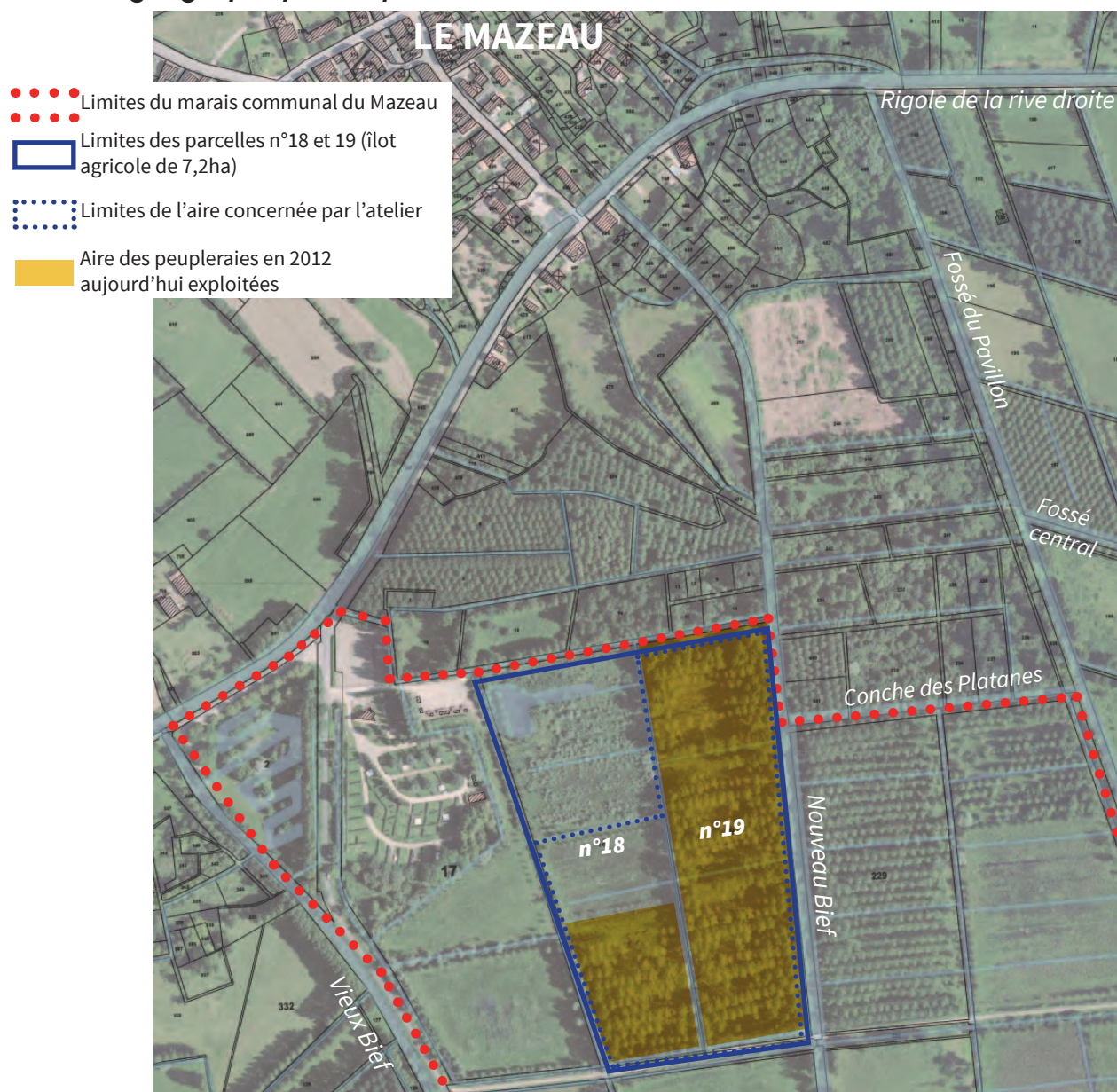
Les parcelles visées par l'atelier sont inscrites dans un vaste ensemble parcellaire d'environ 50 ha qui conserve le statut de marais communal. Si cette caractéristique permet d'envisager la mise en œuvre d'un projet expérimental avec la Commune, elle invite aussi à inscrire au mieux ce projet dans l'histoire sociale singulière de cet espace (voir § Le marais communal du Mazeau, une histoire sociale singulière).

Portant les n°18 et 19, les parcelles cadastrales concernées (voir image satellite ci-dessous) forment un long quadrilatère de 4,6 ha, orienté nord-sud, et appartiennent à un îlot agricole plus important (7,2 ha). Celui-ci

est bordé par le Nouveau Bief à l'est, et un réseau de fossés sur les 3 autres faces. Un réseau tertiaire, constitué de plusieurs fossés intraparcels en peigne, orientés est-ouest, et d'un fossé médian partageant les parcelles 18 et 19, sur lequel ils se connectent sans être en relation au réseau secondaire, complète la trame hydraulique.

Suite à l'exploitation de la peupleraie qu'elle portait la parcelle 19 est totalement libre. La 18 ne l'est que partiellement : sa partie nord, près de 2 ha étant occupé par une saulaie spontanée et par une lagune en lien avec le camping, qui la jouxte à l'ouest.

Situation géographique des parcelles d'atelier sur la vue aérienne de 2012



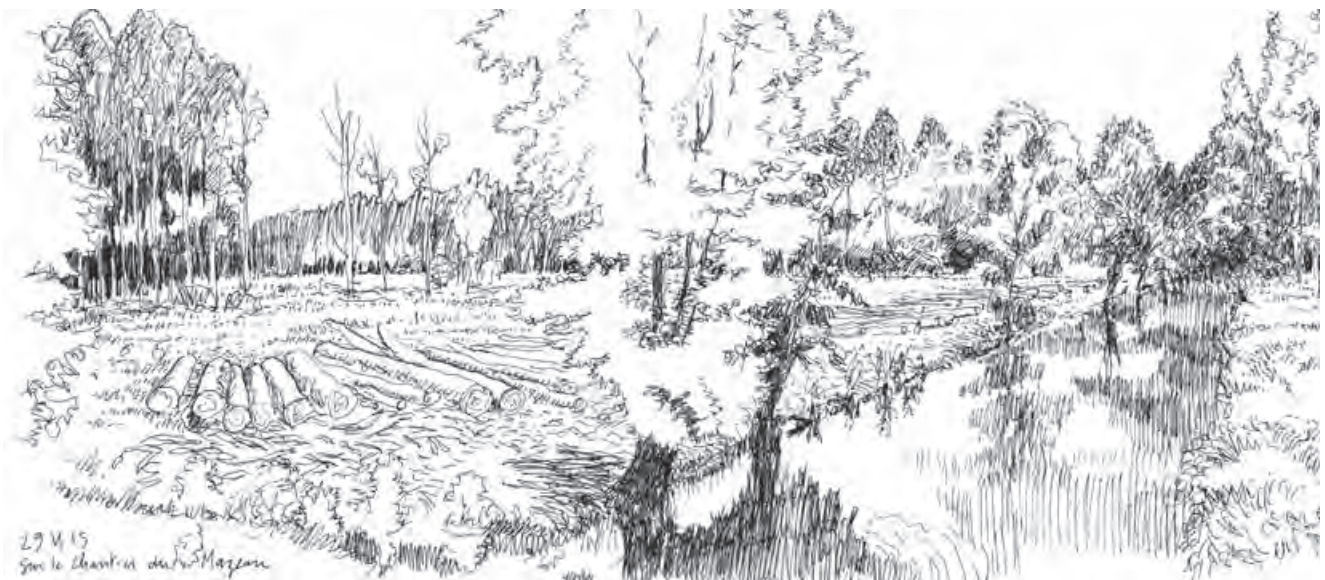
Vue aérienne de 2012 - IGN© / BD Parcellaire / BD Ortho



Au Mazeau, le paysage du communal a connu des transformations successives : terres de productions légumières, prés de fauche, production de peupliers, jusqu'au pâturage.



Le Nouveau Bief, axe hydraulique structurant, devient une vitrine du marais



L'abattage de la peupleraie annonce la remise en prairie d'une des parcelles du communal.



La pratique du buchage permet encore le maintien de l'image patrimoniale du marais.



Le réseau secondaire est curé lors des travaux forestiers, les boues extraites permettant de réhausser le bourrelet de rives.



Le chêne conduit en haut-jet est présent sur le marais du Mazeau.



Le saule est aussi un marqueur des dynamiques naturelles et offre des ponctuations au cœur des parcelles.



3 Notices de projet



Remise en pâturage du Communal du Mazeau après exploitation de la peupleraie



Le cortège d'hélophytes stabilise également les berges.



Les peupleraies aujourd'hui remises en culture sont des aires d'atterrissage et de nourrissage pour les oiseaux.

Projet 1 : Parcelle d'élevage, plantation de chênes.

La proposition élaborée par le premier groupe de travail s'appuie sur un scénario de maintien d'une pratique de pâturage sur la parcelle. Constatant la faible portance des deux-tiers de la parcelle affectée par le réseau en peigne des fossés, la discussion sur une expérimentation se porte sur la bande de terrain la plus stable, le long du Nouveau Bief. La proposition se construit à partir d'une double rangée d'arbres, selon une variante expérimentale du schéma porté par les projets PARMM (Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés). Il s'agit en effet de reprendre quasi totalement la berge en proposant une structure arborée composée de :

- essences conduites en têtard : aulne glutineux, peuplier noir, saule marsault et roux, orme champêtre 'Lutèce'.
- essences conduites en cépée : aulne glutineux.

Cette « *ripisylve* » devra laisser des espaces de transparence.

À l'arrière, à sept mètres en retrait de la berge, est proposée la plantation d'un alignement à base de chêne pédonculé, essence déjà observée dans le marais du Mazeau. Cette double bordure peut être envisagée en retour, sur le petit côté de la parcelle au nord. Celle-ci peut être également prolongée au sud, tout au long du Nouveau Bief, pour donner à cette grande parcelle du communal un traitement homogène – l'objectif étant de la lire comme une seule et même pièce, distincte de la trame répétée des marais adjacents. L'idée est donc de ne pas planter le long du chemin, pour ne pas cloisonner l'intérieur du trapèze. Au contraire, le projet mise sur l'établissement d'un long espace ouvert, qui peut présenter un réel intérêt ornithologique comme zone d'atterrissage.

Des plantations aux angles peuvent simplement proposer un rappel des plantations de pourtour. Il est enfin proposé de protéger les plantations de berge à l'aide d'une clôture électrique (dispositif solaire autonome), disposant d'un fil surbaissé contre le ragondin et d'une deuxième, plus haut, pour le bétail. La protection des chênes pédonculés devant donc être assurée arbre par arbre.



PROJET 1

PARCELLE D'ÉLEVAGE, PLANTATION DE CHÊNES.



Camping communal

Lagune à requalifier

Plantation de
chênes pédonculés
en coin de parcelles

Fossés intérieurs laissés en évolution naturelle (développement spontané d'hélophytes puis comblement en 2/5 ans)

Espaces de pâturage délimité par un dispositif de clôture temporaire

Absence de cloisonnement pour conforter la large ouverture de l'îlot dans l'objectif de le lire comme une seule et même pièce, distincte de la trame répétée des marais adjacents.

Prolongement possible des alignements de chênes et des plantations de berges vers le sud, tout au long du Nouveau bief, pour donner à cette grande parcelle du communal un traitement homogène.

Village du Mazeau

D'UN POINT DE VUE NATURALISTE...

L'intérêt de créer ou re-crée des zones prairiales d'une certaine surface dans le marais est intéressant pour une certaine guild¹ d'oiseaux, et notamment la famille des Ciconniformes (hérons, aigrettes, cigognes), oiseaux de grande taille, qui plus est relativement farouches. Ces oiseaux ont besoins, pour se nourrir, de surfaces ouvertes à même de leur proposer le couvert (batraciens, rongeurs...), et ce, en toute sécurité, loin de l'embuscade des prédateurs, tel le renard. C'est pourquoi, ils ne choisissent les parcelles que si elles leur offrent ces deux conditions, et la seconde est sine qua non. En outre, nous sommes sur l'un des derniers secteurs vendéens où le Râle des genêts s'est reproduit. Par ailleurs, l'hypothèse d'une gestion par pâturage extensif autoriserait probablement le confortement des populations de Cuivré des marais sur ce même secteur.

Les zones humides à hélrophytes seront donc plus intéressantes pour ces oiseaux si elles sont situées le plus loin possible des lisières, le plus à découvert possible. Idéalement donc, ou géométriquement, au centre des parcelles. Ce qui est le cas dans le présent scénario, avec les fossés intérieurs - qui présentent en outre de grandes qualités pour l'intérêt piscicole du marais. Dans le même sens, l'absence de cloisonnement au sud de la parcelle est très bénéfique dans ce même ordre d'idée. Les oiseaux peuvent évaluer la sécurité de la parcelle d'assez loin.

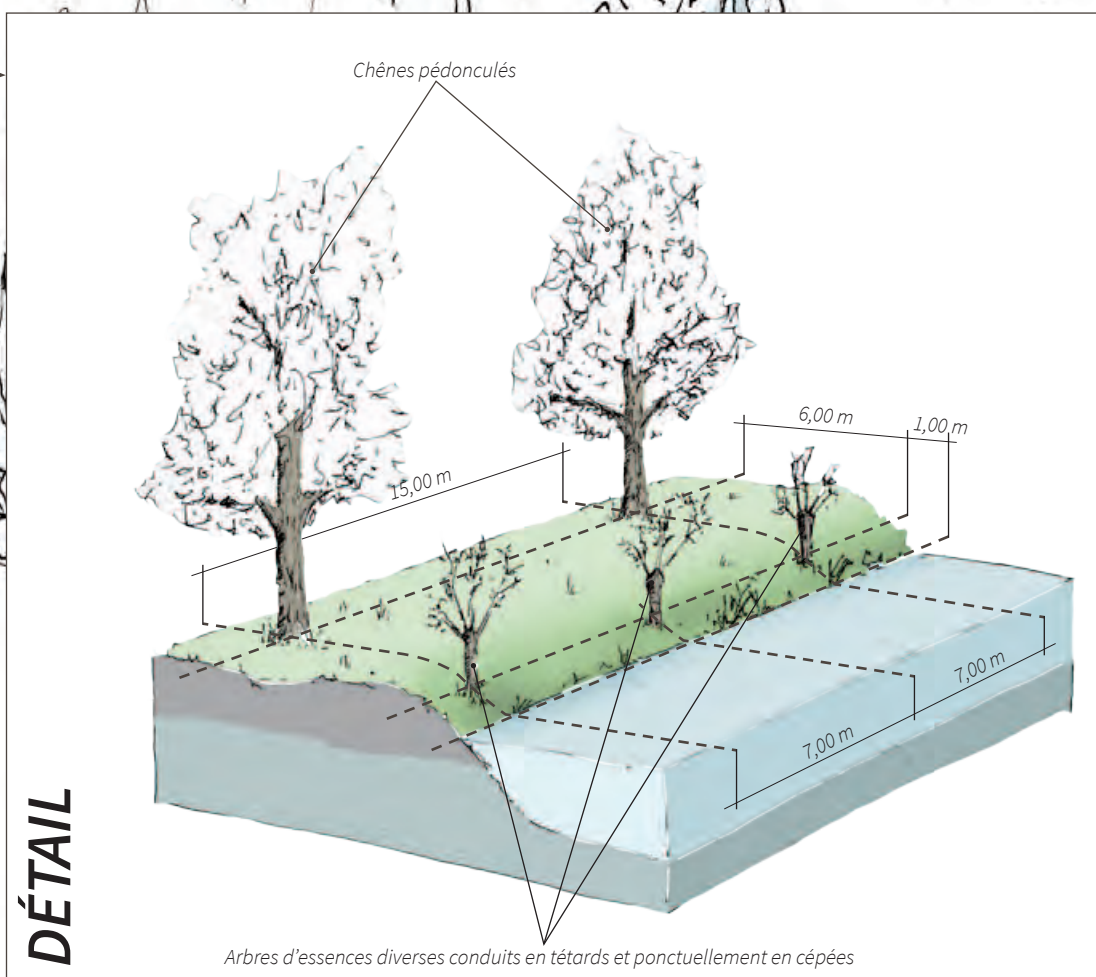
Dans l'absolu, il faudrait veiller, dans ce scénario, à ce que les fossés intérieurs restent ouverts le plus longtemps possible notamment en surveillant la croissance de la végétation d'hélrophytes spontanée.

Sur le plan de la diversité des milieux, ce scénario est aussi convaincant, car le type de situation de grands espaces ouverts demeure tout de même rare sur le marais, qui reste avant tout un marais boisé et fermé.

Enfin, le développement arbustif spontané entre les alignements de chênes pédonculés, en limite de la parcelle, gagnerait à être permis dans le cadre de la gestion de la parcelle. D'un point de vue diversité, une strate arbustive spontanée offrirait un habitat supplémentaire très intéressant pour l'avifaune mais aussi l'entomofaune et les petits mammifères.

1. Ensemble d'espèces appartenant à un même groupe taxonomique ou fonctionnel qui exploitent une ressource commune de la même manière en même temps.

Nouveau Bief



4 Notices de projet



L'arbre planté à l'angle de la parcelle fait figure de repère et maintient la berge.



La dynamique végétale voit se développer une frênaie-saulaie spontanée.



« Planter en double rideau » est une pratique ancrée localement depuis plusieurs décennies.

Projet 2 : Production forestière.

La proposition élaborée par le second groupe de travail s'appuie sur le partage d'un état des lieux et des dynamiques en cours sur la parcelle et plus largement sur le marais du Mazeau.

a. Les sols se tassent, le phénomène naturel de minéralisation de la tourbe s'accélère avec les effets de la maîtrise des niveaux d'eau et les pratiques culturales et d'exploitation du bois. Cela a pour conséquences :

- une diminution importante de la portance des sols rendant l'exploitation du bois difficile et coûteuse et le temps de pacage limité dans le temps.
- un faible rendement de production de bois (arbres malades, croissance stoppée à 15 ans, faible croissance en cœur de parcelle...).
- un développement important de milieux humides en cœur de parcelle (mégaphorbiaie, caricaie, phragmitaie...) témoignant du rapprochement du niveau du sol avec celui de la nappe d'eau souterraine.
- « *sur les secteurs de tourbes, quoique l'on fasse, ce sera toujours difficile* ».

b. La filière bois présente à l'heure actuelle des débouchés notamment l'exploitation du peuplier pour du bois déroulé. (extrait d'entretien avec A. Rousset, CRPF) : La région Poitou-Charente a actuellement un fort besoin de peupliers. Ensuite, la filière « *bois d'industrie* » va être confrontée à un manque de bois à court terme (4-5 ans) au plan national, et particulièrement fort en Poitou-Charentes. Deux raisons à cela : l'augmentation de la demande en contreplaqué et la baisse des importations de bois exotique. Ceci créera des tensions fortes sur le marché du bois de peupliers, et aurait déjà dû se traduire par une augmentation des plantations pour faire face à ce besoin supérieur à la ressource. Enfin, l'avantage majeur du peuplier est son cycle court de croissance (15-20 ans).

c. La production de biomasse ligneuse pour répondre aux enjeux énergétiques ne peut être qu'une plus-value d'avenir. La transition énergétique nécessaire pour répondre aux défis du changement climatique, et aussi pour des raisons économiques et d'autonomie énergétique, conduit à réexaminer la question forestière. De nouvelles formes de filières locales de bois-énergie émergent d'ors et déjà opérationnelles, structurées autour de collectivités volontaire dans l'installation de chaudières collectives à bois-déchetés. La plaquette de bois offre l'avantage de permettre la valorisation du bois à pouvoir calorifique moyen, tel celui des saulaies-frênaies.

L'intérêt des démarches locales est de pouvoir considérer dès l'amont les particularités du territoire, notamment les contraintes d'exploitation. La sensibilité des sols tourbeux du marais oblige à envisager un matériel plus léger, et développer des pratiques d'exploitation plus respectueuses de ce milieu, comme l'emploi du câble pour débarder les arbres situés dans les parties les plus humides. Ces contraintes technico-économiques peuvent être incluses dans le cahier des charges d'approvisionnement en bois au chaudières collectives, et le prix du bois revalorisé en conséquence. Ces emplois

locaux sont autant de nouvelles recettes pour les collectivités qui sont à l'initiative de ces actions.

d. Les frênes têtards, qui composent l'alignement bordant le Nouveau Bief, sont globalement vieux et surtout peu vigoureux. L'alignement est discontinu, avec des manques parfois sur plusieurs dizaines de mètres. On dénombre à peine une vingtaine de frênes. Partant du constat que les tentatives de replantation d'alignement de frênes sur les berges en présence de vieux sujets en « *bouchant les trous* », se sont conclues par des échecs, la question du maintien des vieux frêne existants se pose car ils pourraient gêner la croissance des jeunes plants.

La plantation d'arbres et l'élevage en conduite libre ne sont pas comptables dans les premières années de croissance des arbres (5 à 10 ans) et nécessitent donc des moyens efficaces de protection des arbres.

Le Nouveau Bief, très fréquenté par les touristes, est un axe majeur des circuits de batellerie ce qui signifie qu'une face de la parcelle a une valeur de paysage-vitrine du marais mouillé avec toutes ses représentations et notamment les plantations d'arbres têtards sur la berge, objectif convergeant avec les productions de bois de chauffage.

La proposition est donc faite d'expérimenter une production forestière sur cette parcelle.

Premièrement, en exploitant et en rentabilisant au mieux ses parties les plus élevées de la parcelle : les bords du Nouveau Bief et les conches de poutours, sur une largeur de 20 à 25 mètres en y plantant un double alignement de peupliers. Ces plantations auront vocation à répondre aux besoins de production industrielle de bois pour la filière régionale.

Deuxièmement, en complétant le double alignement de peuplier en bord de berge, côté Nouveau Bief par une plantation de chênes pédonculés conduits en têtard pour une exploitation plus locale en bois de chauffage, la parcelle étant accessible par le chemin. Il a également été évoqué, aux angles des parcelles, la plantation des ormes cultivar 'Lutèce', sélection de l'INRA résistant à la graphiose. Il s'agirait d'expérimenter la conduite en têtard. Ce cultivar, dont le port et le bois sont très proches de l'orme champêtre, devrait fournir un bois de grande qualité pour le bois de chauffage.

Troisièmement, en laissant la partie centrale de la parcelle, plus basse donc plus humide, en développement forestier spontané (probablement saulaie) dans un objectif à moyen ou long terme soit d'en extraire une biomasse à valeur énergétique si des techniques d'exploitation adaptées sont trouvées, soit de rendre cette biomasse au milieu naturel en laissant faire le processus et en observant ce que cela génère en termes de dynamiques naturelles (flore, faune, sol...).

Ce scénario nécessite un entretien mécanique annuel du pourtour de la parcelle, sous les arbres pendant les 10 premières années. Ensuite, la mise en place d'un petit troupeau (bovins ou ovins) pour entretenir le dessous des arbres pourrait être envisagée.

PROJET 2

PRODUCTION FORESTIÈRE.

Camping communal

Développement spontané d'une frênaie-saulaie à vocation de production de biomasse

Plantation d'orme (cultivar 'Lutèce') en coin de parcelles pour une conduite en têtard

Fauchage annuel (dans les premières années) puis pâturage extensif possible pour l'entretien des espaces de plantations en pourtour

Plantation d'un double alignement de peupliers à vocation d'exploitation pour bois d'industrie

NOTE DE GESTION DES PREMIÈRES ANNÉES

ANNÉE 1 :

- abattage des têtards actuels (20-25)
- plantation de 50 chênes (pour têtards) et des lignes de peupliers, avec expérimentation avec de l'orme 'Lutèce' installé en coin de parcelle (pour évaluation du comportement)

ANNÉES 1 À 7 :

- fauchage sous les peupliers durant les 5-7 premières années.

ANNÉE COURANTE :

- exploitation des têtards tous les 10-15 ans
- pâturage dans la bande de 30 m sous les peupliers, avec possibilité pour animaux d'aller dans le « cœur » boisé (à l'identique de la parcelle forestière au nord-est).

D'UN POINT DE VUE NATURALISTE...

Tandis que l'hypothèse précédente (projet 1) procure des zones de nourrissage pour les hérons et la présente hypothèse "construit" des sites de nidification - Les deux étant indispensables et inter-corrélés.

Ici le développement spontané d'une frênaie-saulaie conduit à une situation intéressante pour les hérons, si une certaine tranquillité des lieux est garantie, en tant que lieu potentiel pour installer une colonie à moyen terme. C'est un scénario possible. D'autant plus que l'endroit le plus couru et fréquenté, c'est-à-dire le bief, serait séparé de cette frênaie-saulaie par une double rangée de grands arbres.

Village du Mazeau

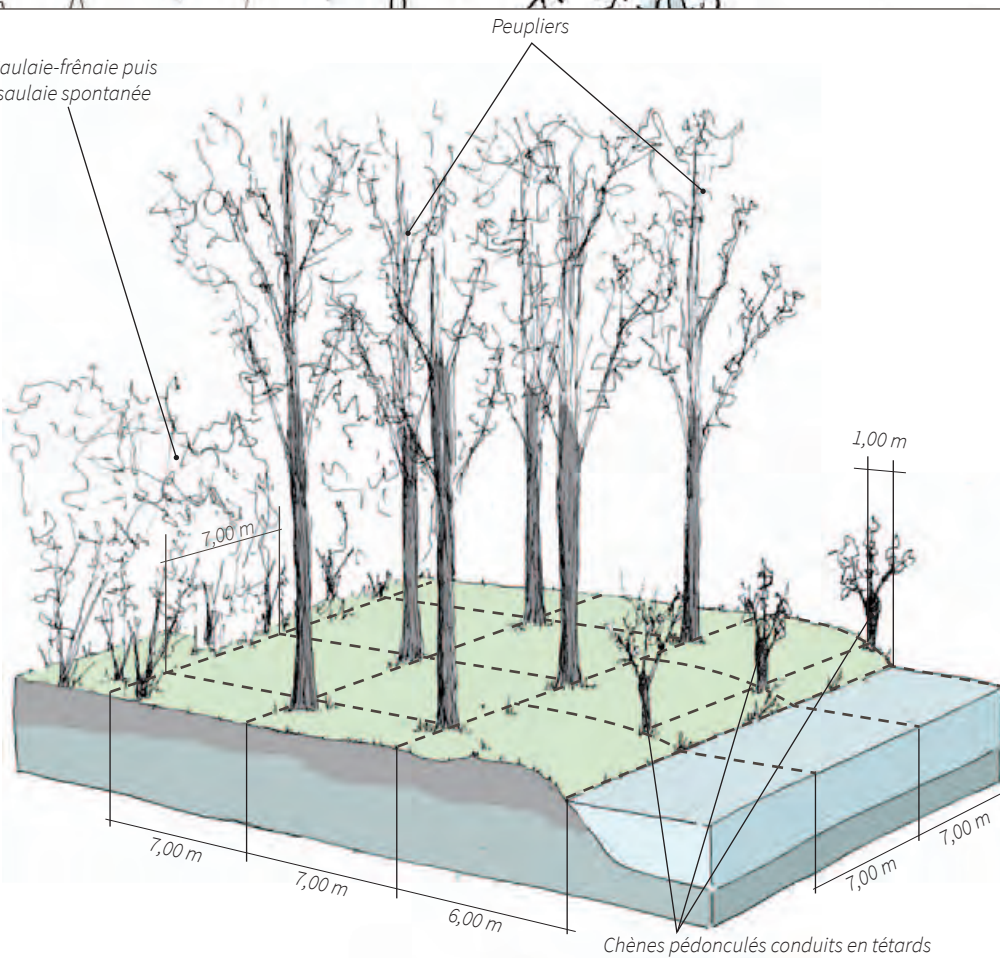
Nouveau Bief

Plantation d'un alignement de chênes pédonculés conduit en têtard à vocation de bois de chauffage destiné aux habitants de la commune, le long du Nouveau Bief, axe majeur des circuits de batellerie.

Saulaie-frênaie puis saulaie spontanée

Peupliers

DÉTAIL





Les ateliers Grand site Marais mouillé ont été impulsés en 2015, dans le cadre d'une mission de prospective autour du paysage du site classé, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et de l'État. La menace que fait planer la progression de la maladie du frêne (Chalarose) en France sur la population arborée du Marais poitevin est le déclencheur de cette démarche, destinée à explorer tous les paramètres possibles pour un projet de paysage mobilisateur. La première série d'ateliers s'est déroulée en septembre et octobre 2015, mobilisant près d'une centaine d'acteurs (associations, citoyens, élus, agents publics) sur sept premiers sites expérimentaux.

La présente synthèse résulte d'une exploration collective sur l'une de ces situations expérimentales. Elle propose une lecture paysagère du contexte, un récit de la mise en situation proposée par les ateliers, et présente les pistes de projet et d'action débattues par les participants. Cette « mise en projet » ne doit pas être confondue avec une démarche opérationnelle, qui nécessite des arbitrages, une instruction en Commission des sites et un protocole précis de suivi. Les synthèses ont été rédigées de façon à proposer, pour l'ensemble des acteurs du Marais mouillé, une palette de situations et de modalités d'action. Elles constituent donc un matériau pour une proposition à plus grande échelle, basée sur une implication de chacun.

COLLECTIF EN CHARGE DE LA MISSION DE PROSPECTIVE
 Victor Miramand / Alexis Pernet / Marie Baret, paysagistes dplg
 Pierre Enjelvin, photographe
 Frédéric Coulon (Solagro), agronome
 Emmanuel Boitier, consultant Environnement
1pasdecote@gmail.com

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
 Jordane Ancelin, paysagiste
 Service Aménagement et cadre de vie
 2 rue de l'église - 79510 COULON
 Tél. 05 49 35 15 20
j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr
www.parc-marais-poitevin.fr